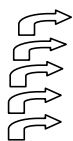


Ce qu'il faut prévoir

Si la manifestation suggère un rassemblement important de personnes, prévoir ce qui suit:



Se renseigner sur le médecin de garde
Se munir des numéros utiles : gendarmerie(17), Pompier(18), Samu (15), avec accès aux secours
Prévoir éventuellement un poste de secours
si montage d'un chapiteau de plus de 50m2, faire une demande de visite de sécurité auprès de la Ville (service Urbanisme) avec les documents d'homologations de la structure à fournir.

Ce qu'il faut savoir



Déclaration de la manifestation: au minimum 1 mois avant la date



Diffusion musicale sonorisée: prévoir la déclaration à la SACEM



Les demandes techniques: Elles doivent être formulées clairement et répondre à des besoins évidents pour le bon déroulement de la manifestation.

Les barnums : montage par l'association.

Les tonnelles : montage par les services techniques

Le matériel prêté par la commune devra être démonté, rangé et réuni en un même endroit, facile d'accès pour les services municipaux de la Ville.



Après la manifestation: L'association organisatrice s'engage à rendre le site dans un état de propreté tout à fait correct.

Partie réservé à l'administration

Demande enregistrée le :